

Nombre de membres en exercice	: 100
Nombre de membres présents	: 65
Nombre de suffrages exprimés	: 65
<hr/>	
V	Pour : 60
O	Contre : 0
T	Abstention : 5
E	

SICTOM DU SUD GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAUTAIRE DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU
SUD GIRONDE

DATE DE LA CONVOCATION : **7 NOVEMBRE 2024**
SÉANCE ORDINAIRE DU : **20 NOVEMBRE 2024**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **TARIFS REDEVANCES 2025**
N°26-2024

L'an **deux mille vingt-quatre** et le **vingt novembre à dix-huit heures trente**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Christophe DORAY, Président**.

	ETAIENT PRESENTS (T) : TITULAIRE ET (S) : SUPPLEANT
CDC CONVERGENCE GARONNE	
CDC DU BAZADAIS	AIME Michel (T), BELLOC Laurent (T), CHAMINADE Patrick (T), COURREGELONGUE Didier (T), DARTHIAL Jacky (T), DUPIOL Jean-Claude (T), ESPAGNET Denis (T), ESPUNY Stéphane (T), GIRAUDEAU Jean-Claude (T), LACAMPAGNE Jean François (T), LAFARGUE Christophe (T), LESCOUZERES Joël (T), LEVEILLE Jean-Guy (T), NATARIO Philippe (T), PORTET Adeline (T), RIVIERE Henri (T), TUCOULAT Lila (T), TULLARS Bernard (T), DORIENT Yves (S).
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	BUZOS Jacky (T), DE LESTRADE Emmanuel (T), DELIGNE Philippe (T), DILLAR Yves (T), DUFFAU Yannick (T), HOOS Fabrice (T), LABAT Daniel (T), PASSERIEUX Marc (T), SEQUIER Patrick (T), ZAGHET Francis (T).
CDC DU SUD GIRONDE :	ARNAUD Delphine (T), BALADE Jean-François (T), BARQUIN François (T), BENICH Christiane (T), BERNADET Alain (T), BERRON Jean-Luc (T), BIRAC Frédéric (T), CAZE Jean-Michel (T), CLAVERIE Marion (T), DARNIS Marlène (T), DELAS Alexandre (T), DORAY Christophe (T), DOUCET Philippe (T), GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie (T), LATAPY Christopher (T), L'AZOU André (T), LORRIOT Thierry (T), MARMIER Claude (T), MARQUETTE Hubert (T), MORET Emmanuel (T), NADAL Patricia (T), OUDOT Sandrine (T), PHARAON Chantale (T), POUJARDIEU Patrick (T), REBERAT Christophe (T), REBOUL Christophe (T), SOUBIRAN Nadège (T), TAUGERON Jean (T),TAUZIN Jean-François (T), TOUCHE Christian (T), TRISTANT Sophie (T), BOUTOULLE Julie (S), DECOSTER Patrick (S), DUFRESNE Sandra (S), GORDO Mathilde (S).
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS	SHERIFFS Colin (T).

Étaient excusés : BARBOT Fabienne, DELLION Jacques, FAUCHE Chantal, FUMEY Christophe, GUAGNI LE MOING Pascale, LASSARADE Florence, NOEL Bernadette, SUIRE Allison .

Monsieur le président présente le bilan de l'année 2024 ;

Aux vues des résultats de l'expérimentation du tri en porte à porte menée en 2023 sur 5 communes du territoire, les élus du Sictom du Sud-Gironde ont décidé de **généraliser la collecte du tri en porte à porte sur l'ensemble du territoire**.

Afin de faciliter le geste de tri et diminuer le volume des déchets déposés dans les ordures ménagères (bac noir), le Sictom du Sud-Gironde **souhaite mettre en place un nouveau service qui se déploiera sur 3 ans** :

- La collecte du tri en porte à porte (bac jaune) de tous les emballages en plastique, en métal, en papier et en carton.
- La réduction de la fréquence de collecte du bac noir.

Pour cela, un bac au couvercle jaune sera distribué gratuitement à chaque foyer, au même titre que le bac noir. La distribution se fera de manière individuelle "de la main à la main" afin de former et d'informer les usagers en direct et répondre à leurs interrogations. Ainsi, seuls les emballages en verre seront à déposer au point d'apport volontaire vert. Progressivement, les points d'apport volontaires jaunes seront supprimés (seuls quelques points seront conservés pour absorber les éventuels surplus des usagers).

Les objectifs sont :

- De faciliter le geste de tri pour l'administré afin d'augmenter les quantités de tri collectées,
- De réduire les emballages encore présents dans les ordures ménagères alors que cela ne devrait pas être le cas (70kg /an et par hab.),
- De diminuer les déchets déposés dans la poubelle noire dont les coûts de traitement ne cessent d'augmenter (+ 40 % en 4 ans),

- De réaliser une économie entre 300 000 € et 500 000 € si l'ensemble des 85 communes du territoire adoptent ce nouveau service.

Une évolution des collectes est donc nécessaire pour permettre la mise en place de ce nouveau service. Aussi, la collecte s'effectuera de la façon suivante :

- Collecte du bac noir une semaine sur deux
- Collecte du bac jaune une semaine sur deux

Il ne s'agit pas d'une diminution de service car nous continuerons toujours à collecter une fois par semaine l'usager (qu'il s'agisse du bac noir ou du bac jaune).

Cette fréquence de collecte incitative permet d'atteindre les objectifs de collecte de tri sur les zones et engendre, en plus, une diminution des ordures ménagères grâce au développement du compostage et de la prévention.

Si ce choix de collecte une semaine sur deux paraît insurmontable à certaines communes, le Sictom du Sud-Gironde propose une collecte du bac noir toutes les semaines et une collecte du bac jaune une semaine sur deux. Toutefois, ce service présentera dès 2025 un surcoût sur la redevance des ordures ménagères.

Les tarifs 2025 de la redevance des ordures ménagères ont été déterminés en fonction des augmentations subies et de notre résultat prévisionnel. Le résultat 2024 est projeté favorablement à 300 000 euros. Cette bonne nouvelle est la conséquence du choix des élus de baisser le nombre de collectes des ordures ménagères afin de mettre en place le service du tri en porte à porte. Les ordures ménagères baissent de 8% , pour la deuxième année consécutive, et le tri augmente, cette année, de 17%. Ce résultat permet au Sictom du Sud-Gironde de ne pas augmenter les communes ayant fait le choix du passage tous les 15 jours du bac d'ordures ménagères et de tri. Le syndicat verra ses recettes baisser d'environ 200 000 euros en 2025, quasiment toutes les communes du territoire ayant fait le choix du schéma d'une collecte tous les 15 jours.

Le Président propose **d'augmenter de 5%, pour l'année 2025**, la redevance des ordures ménagères pour les **communes ayant fait le choix d'une collecte d'ordures ménagères toute les semaines, ainsi que pour les bourg denses**. Les communes se sont engagées sur ce schéma de collecte pour 6 années et subiront des augmentations conséquentes. En effet, le principe de proportionnalité sera appliqué sur 6 années afin d'obtenir une équité de service pour les communes bénéficiant de 4 services mensuels (choix du passage tous les 15 jours du bac d'ordures ménagères et de tri) ainsi que les communes bénéficiant de 6 services mensuels (choix du passage toutes les semaines pour la collecte du bac d'ordures ménagères et tous les 15 jours pour la collecte du bac de tri).

Le Président propose de ne pas augmenter les tarifs de la redevance des ordures ménagères incitative pour l'année 2025,

**Le Comité Syndical,
Monsieur le Président entendu,**

Décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants ci-annexés :
Tarifs pour la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères ;
Tarifs pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Président

C.DORAY

